
DÉCISIONS de la 4^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 6 décembre 2016 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04.01 Qu'après le point 8, le point « Technologies de l'information et de la communication (TIC) » soit ajouté à l'ordre du jour.

04.02 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié:

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. États financiers 2015-2016
6. Prévisions budgétaires 2016-2017
7. Comité des statuts / Échéancier des travaux
8. Consultation FAE en lien avec le bilan des dernières négociations nationales
9. Technologies de l'information et de la communication (TIC)
10. Nomination du Conseil d'orientation
11. Nomination au CPCEREHDAA
12. Nomination de la firme comptable pour 2016-2017
13. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

04.03 Que le procès-verbal de la 3^e Assemblée des personnes déléguées, tenue le 8 novembre 2016, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 9 décembre 2016, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

04.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées reçoive les états financiers 2015-2016 tels qu'ils figurent au document APD.1617.020.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017

04.05 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les prévisions budgétaires 2016-2017 telles qu'elles figurent au document APD.1617.015.

COMITÉ DES STATUTS / ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

04.06 Que le Comité des statuts rende compte de son canevas de questions à l'Assemblée des personnes déléguées avant la plénière du mois de mars 2017.

04.07 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte le scénario de réalisation des travaux du Comité des statuts tel que présenté dans le document APD.1617.021, avec l'ajout de la proposition Bergeron.

CONSULTATION FAE EN LIEN AVEC LE BILAN DES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS NATIONALES

04.08 À la recommandation 1, biffer après le mot « choisie » et remplacer par « ne se limite pas à un simple sondage, mais implique un débat le plus large possible ».

04.09 À la recommandation 2 c), remplacer le texte par « le résultat du vote obtenu en lien avec la double majorité suite à la tenue des assemblées générales lors de l'adoption de la dernière entente de principe en Conseil fédératif de négociation ».

04.10 À la recommandation 2 d), remplacer le texte par « une explication du cheminement menant à la prise de décision au regard d'une entente de principe ».

04.11 Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate les représentants de l'Alliance au Conseil fédératif à :

1. s'assurer que la démarche choisie ne se limite pas à un simple sondage, mais implique un débat le plus large possible;
2. s'assurer que cette démarche soit précédée d'une diffusion écrite des contenus suivants :
 - a) une synthèse de l'historique de la dernière négociation ;
 - b) une explication de la démarche et de la procédure ayant mené à l'alliance FIQ/FAE ;
 - c) le résultat du vote obtenu en lien avec la double majorité suite à la tenue des assemblées générales lors de l'adoption de la dernière entente de principe en Conseil fédératif de négociation ;
 - d) une explication du cheminement menant à la prise de décision au regard d'une entente de principe.

04.12 S'assurer que cette démarche soit précédée d'une explication du fonctionnement permettant au Conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale l'adoption de l'entente de principe (et ce, même si l'Assemblée de personnes déléguées n'allait pas en ce sens).